

**ARIAL CNP ASSURANCES**

la solution retraite

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

Rapport 2023 sur les données  
arrêtées au 31 décembre 2022



Filiale des groupes



**AG2R LA MONDIALE**

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION</b>	<b>4</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>5</b>
<b>SYNTHÈSE</b>	<b>6</b>
<b>A ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>8</b>
A.1 Activité	8
A.2 Résultat de souscription	9
A.3 Résultat financier	10
A.4 Résultat des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
<b>B SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>12</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	14
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	15
B.4 Système de contrôle interne	17
B.5 Fonction audit interne	18
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	19
B.8 Autres informations	20
<b>C PROFIL DE RISQUE</b>	<b>21</b>
C.1 Risque de souscription	21
C.2 Risque de marché	22
C.3 Risque de crédit	23
C.4 Risque de liquidité	23
C.5 Risques opérationnels	24
C.6 Autres risques importants	26
C.7 Autres informations	27
<b>D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>28</b>
D.1 Actifs	28
D.2 Provisions techniques	29
D.3 Autres passifs	30
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	30
D.5 Autres informations	30

---

<b>E</b>	<b>GESTION DU CAPITAL</b>	<b>31</b>
E.1	Fonds propres éligibles en marge de solvabilité	31
E.2	Exigence minimale de marge de solvabilité	32
E.3	Couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité	32
E.4	Non-respect de l'exigence minimale de marge de solvabilité	32
E.5	Autres informations	32
<b>F</b>	<b>ANNEXE : ÉTATS DE REPORTING PUBLICS</b>	<b>33</b>

---

# PRÉSENTATION

Le présent « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué 2015/35 le 17 janvier 2015.

Ce rapport présente les informations visées aux articles 292 à 298 du règlement délégué. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du règlement.

De plus, il respecte les recommandations présentées dans la notice ACPR en date du 13 septembre 2018 traitant du système de gouvernance, de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et de la communication d'informations à l'autorité de contrôle et à destination du public (RSR / SFCR) pour les organismes de retraite professionnelle supplémentaire, ainsi que les instructions de l'ACPR n° 2018-I-11 relative aux documents prudentiels nationaux à communiquer annuellement par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire modifiée par les instructions n° 2019-I-29 du 19 décembre 2019, n° 2021-I-06 du 18 juin 2021, n° 2021-I-13 du 15 octobre 2021 et n° 2021-I-26 du 16 décembre 2021.

Il concerne la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives, une synthèse et cinq modules : Activité et résultats, Système de gouvernance, Profil de risque, Valorisation à des fins de solvabilité et Gestion du capital.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2022, a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de la séance du 22 mars 2023.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet d'ARIAL CNP ASSURANCES.

ARIAL CNP ASSURANCES est dans le groupe prudentiel de SGAM AG2R LA MONDIALE. Par application de l'article 370 du règlement délégué, il convient de mentionner que SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour un RSSF unique pour le Groupe et certaines de ses filiales.

# LEXIQUE

Acronyme	Signification
ACAV	Ajustement des contrats à capital variable
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
COSO	Comité des organisations de parrainage de la commission Treadway (Committee of sponsoring organizations of the Treadway commission)
DAC6	Déclaration des dispositifs transfrontières
EIRS	Evaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
FRPS	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
IFT	Instrument financier à terme
IT	Intérêts techniques
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LM	La Mondiale
LMRS	La Mondiale Retraite supplémentaire
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi "Sapin 2")
NIS	Sécurité des réseaux et des systèmes d'information (Network and information security en anglais)
OPC / OPCVM	Organisme de placement collectif / en valeurs mobilières
ORSA	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
Pacte / Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)
PB	Participation aux bénéfices
PER / PERI	Plan d'épargne retraite / individuel
PME	Petite et moyenne entreprise
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSSF	Rapport sur la solvabilité et la situation financière
S1 / S2	Solvabilité 1 / Solvabilité 2
SCI	Société civile immobilière
SGAM / Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
UC	Unité de compte
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSSF	Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière
SA	Société anonyme
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
TPE	Très petite entreprise
UE	Union Européenne
UC	Unités de compte

# SYNTHÈSE

Ce présent rapport sur la solvabilité et la situation financière s'inscrit dans les exigences réglementaires de la Directive Solvabilité 2. Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2023. Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Le présent rapport retrace l'activité 2022 d'ARIAL CNP ASSURANCES.

## **Les grands principes du partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances**

AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances entretiennent des relations historiques, notamment sur des opérations de réassurance.

Ce partenariat permet de créer l'acteur de référence de la retraite collective supplémentaire en France, à destination des grandes entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME).

CNP Assurances et La Mondiale sont coactionnaires d'ARIAL CNP ASSURANCES. Les équipes et moyens opérationnels dédiés au métier de l'épargne retraite entreprise sont mis en commun.

En 2022, ARIAL CNP ASSURANCES a été transformé en fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS), simultanément à la création de fonds de retraite professionnelle supplémentaire au sein de chacun de ses Groupes actionnaires, à savoir les entités La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite. Cette opération a nécessité le transfert sortant concomitant des contrats en portefeuille non éligibles à la couverture par une entité de type FRPS, représentant de l'ordre de 21 % des encours vus à fin 2021. Cette évolution permet d'assurer la continuité pleine et entière du partenariat stratégique entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances, le principe de cession intégrale des engagements de ARIAL CNP ASSURANCES étant notamment maintenu, désormais auprès des entités FRPS de chacun de ses Groupes actionnaires.

En effet, l'ensemble des opérations souscrites par ARIAL CNP ASSURANCES a vocation à être réassuré intégralement, soit par des partenaires actionnaires (majoritairement), soit par des réassureurs externes (par exception pour certains risques accessoires). Trois traités sont en place entre ARIAL CNP ASSURANCES et les entités FRPS de ses Groupes actionnaires :

- un traité de réassurance avec La Mondiale Retraite supplémentaire. Ce traité prévoit la cession à 100 % des engagements en euros et en unités de compte (UC) sur

le portefeuille historique d'Arial assurance et sur les portefeuilles La Mondiale transférés à ARIAL CNP ASSURANCES à l'origine du partenariat ;

- un second traité de réassurance avec CNP Retraite. Ce traité prévoit la cession de 100 % des engagements en euros et en UC issus du portefeuille historique de CNP Assurances transférés à ARIAL CNP ASSURANCES à l'origine du partenariat ;
- enfin, un traité de réassurance prévoit la cession de toutes les affaires nouvelles aux deux entités FRPS des Groupes actionnaires.

La transformation de l'entité en FRPS permet d'assurer la conformité vis-à-vis de l'obligation issue de la loi Pacte de cantonnement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 des contrats de type Plan d'épargne retraite détenus par les organismes assureurs en France. Cette réorganisation s'inscrit par ailleurs en cohérence avec la plupart des acteurs du marché de la retraite supplémentaire en France, et revêt dès lors un enjeu concurrentiel alors que le régime prudentiel applicable aux FRPS apparaît mieux adapté aux risques de long terme en matière de retraite.

## **Une activité soutenue**

Les cotisations perçues par ARIAL CNP ASSURANCES en 2022 pour la première année d'exercice en tant que FRPS s'élèvent à 842 M€, décomposées en 547 M€ sur fonds euros et 295 M€ sur unités de compte.

Le niveau de prestations ressort à 653 M€, dont 594 M€ sur fonds euros et 59 M€ sur unités de compte. Ainsi il apparaît une collecte nette positive au global à 189 M€, légèrement négative sur le fonds euros à -47 M€ et positive à 236 M€ sur les unités de compte.

Le résultat de souscription réalisé par ARIAL CNP ASSURANCES est limité, à hauteur de 1,1 M€, étant constitué essentiellement des commissions de réassurance perçues en vertu de la cession intégrale des engagements. Le résultat financier réalisé sur les actifs en représentation des fonds propres s'établit à 1,1 M€. Le résultat net après impôts ressort à 1,6 M€.

## **Une gouvernance et une organisation équilibrées**

La gouvernance d'ARIAL CNP ASSURANCES reflète l'équilibre entre les deux groupes au sein de la filiale commune : la composition du Conseil d'administration est représentative des poids respectifs des deux partenaires.

La présidence est assurée par Stéphane Dedeyan, Directeur général de CNP Assurances, et la vice-présidence

par Bruno Angles, Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

La Direction opérationnelle se partage entre Christian Borsoni, Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES, et Gilles Burlot, Directeur général délégué d'ARIAL CNP ASSURANCES.

### **Un encours de provisions significatif et une solvabilité robuste**

L'encours de provisions techniques à fin 2022 représente 14,9 Md€, décomposés en 12,3 Md€ de provisions techniques en euros et 2,5 Md€ de provisions techniques en unités de compte. L'intégralité de ces provisions techniques est cédée en réassurance en vertu du partenariat stratégique avec les Groupes actionnaires de l'entité.

En vue de disposer d'une capitalisation suffisante vis-à-vis des exigences en capital propres au régime prudentiel FRPS, ARIAL CNP ASSURANCES a mis en œuvre en 2022 une augmentation de capital à hauteur de 300 M€ et une émission de dettes subordonnées de 150 M€. Le régime prudentiel applicable aux FRPS induit un calcul d'exigence de marge de solvabilité tenant compte d'une rétention de 85 % sur les cessions en réassurance. Cette rétention est à l'origine de la progression de l'exigence en capital suite à la transformation de l'entité en FRPS, à l'origine des émissions de capitaux propres réalisées. Pour autant, l'entité ne porte aucun risque lié à ses engagements après cession en réassurance.

ARIAL CNP ASSURANCES affiche un ratio de couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité de 128 % à fin 2022.

En 2022, Standard & Poor's a confirmé la notation de ARIAL CNP ASSURANCES en A perspective stable.

# A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Cette partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière concerne l'activité et les résultats. Elle contient des informations descriptives tant qualitatives que quantitatives.

Son contenu respecte les prescriptions visées à l'article 293 du règlement délégué. Cette partie intègre des informations générales sur l'entreprise, les lignes d'activités exercées, les événements marquants.

La partie portant sur les résultats contient des informations qualitatives et quantitatives conformes aux états financiers, portant sur la période de référence, assorties d'une comparaison avec les résultats sur la précédente période concernant :

- les résultats de souscription ;
- les résultats des investissements ;
- les résultats des autres produits et dépenses importants ;
- toute autre information importante relative à l'activité et aux résultats.

---

## A.1 ACTIVITÉ

---

### A.1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

ARIAL CNP ASSURANCES est une société anonyme au capital de 310 848 004,80 euros dont le siège social est sis 32, avenue Emile Zola – 59370 Mons-en-Barœul. C'est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) régi par le code des assurances.

L'autorité de contrôle est l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR – 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Les auditeurs externes sont :

- le Cabinet Mazars, représenté par Olivier Leclerc, sis Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris La Défense ;
- le Cabinet KPMG, représenté par Régis Tribout, sis Tour Echo – 2, avenue Gambetta – 92068 Paris la Défense.

Le capital social d'ARIAL CNP ASSURANCES est divisé en 4 520 002 actions et est détenu à hauteur de 60 % par La Mondiale et à hauteur de 40 % par CNP Assurances.

#### Présentation de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays, en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et

plus de 11 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays. CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 939 M€ en 2021.

#### Présentation de La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle sur la vie humaine et de capitalisation créée en 1905. Acteur majeur dans le domaine de l'assurance vie en France, La Mondiale commercialise principalement des contrats d'épargne et de prévoyance, via son réseau commercial de plus de 1 000 collaborateurs salariés dédié au marché individuel, des professions indépendantes et des très petites entreprises. Elle est membre de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE.

#### Présentation d'ARIAL CNP ASSURANCES

ARIAL CNP ASSURANCES est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le Code des assurances. Arial Assurance a été créée en 2002 et est spécialisée dans l'épargne retraite collective supplémentaire. Arial Assurance était à l'origine filiale à 100 % de La Mondiale.

CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE ont concrétisé en 2016 leur partenariat stratégique en réunissant leurs savoir-faire et ressources au sein d'ARIAL CNP ASSURANCES, filiale commune à respectivement 40 % et 60 %.

Une étape décisive a été franchie en 2017 par le transfert réglementaire de portefeuilles de retraite supplémentaire d'entreprises par CNP Assurances et La Mondiale en faveur d'ARIAL CNP ASSURANCES, pour un total d'encours de respectivement 3 962 M€ et 894 M€ (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017), dont 1 365 M€ et 197 M€ en unités de compte.

Le 6 octobre 2022 ARIAL CNP ASSURANCES est devenu un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), simultanément à la création de FRPS au sein de chacun de ses Groupes actionnaires, La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite. Ces opérations permettent d'assurer la continuité pleine et entière du partenariat stratégique en matière de retraite supplémentaire entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances, en bénéficiant d'un cadre prudentiel plus adaptée à la couverture d'engagements de long terme. En vue de mettre en œuvre cette transformation, les engagements portés par l'entité

non éligibles à la couverture par un fonds de retraite professionnelle supplémentaire ont fait l'objet de transferts sortants vers les entités des Groupes CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE les plus adaptées. Ces transferts sortants représentent 4,0 Md€ d'encours de provisions techniques vues à fin 2021, soit 21 % de l'encours total de l'entité à cette date.

Un positionnement unique : exclusivement dédié à la retraite collective supplémentaire en France, avec plus de 16 000 contrats collectifs couverts et plus de 1 000 000 assurés couverts, le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire ARIAL CNP ASSURANCES mobilise l'intégralité de ses ressources pour répondre aux attentes des clients et des partenaires sur leurs enjeux en matière de stratégie sociale et d'engagements de très long terme.

En mettant en commun les expertises, les équipes et les moyens de ses deux actionnaires, ARIAL CNP ASSURANCES s'engage à apporter aux entreprises et à leurs salariés les meilleures solutions en matière de retraite supplémentaire et de couverture des engagements sociaux. Cette filiale s'appuie sur une capacité d'investissement, de mobilisation et d'innovation unique qu'elle entend continuer à développer dans la durée.

ARIAL CNP ASSURANCES gère 14,9 Md€ d'encours à fin 2022 pour un chiffre d'affaires brut de 842,1 M€.

ARIAL CNP ASSURANCES dispose d'une plateforme de gestion et d'un outil informatique propriétaire, reconnu parmi les plus performants du marché et réassure ses engagements en unités de compte (UC) et en euros auprès de La Mondiale Retraite supplémentaire et de CNP Retraite, les actifs en représentation des engagements en euros étant localisés au sein du fonds général des deux fonds de retraite professionnelle réassureurs.

La structure de gouvernance et organisationnelle d'ARIAL CNP ASSURANCES est décrite dans la partie gouvernance du présent rapport.

### A.1.2 FAITS MARQUANTS

L'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a confirmé en 2022 la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités - La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES - à « A », assortie d'une « perspective stable ».

L'agrément FRPS et les transferts sortants de portefeuille d'ARIAL CNP ASSURANCES vers ses Groupes actionnaires, ont été obtenus le 6 octobre 2022. Les opérations ayant un effet comptable et fiscal rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les bilans de transfert ont été comptabilisés et les opérations intercalaires reprises chez chacun des bénéficiaires des apports.

Le 13 juin 2022, ARIAL CNP ASSURANCES a procédé à une émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 150 M€ (1 500 obligations de 100 000 €) portant intérêt à taux fixe (4,08 %). Les titres ont été souscrits par La Mondiale (90 M€) et par CNP assurances (60 M€).

Le Conseil d'administration de La Mondiale du 23 mars 2022 a approuvé à l'unanimité la souscription par La Mondiale à l'augmentation de capital d'ARIAL CNP ASSURANCES en sa qualité d'actionnaire majoritaire à proportion de sa participation actuelle, soit la souscription de 179 999 986,72 euros sous réserves de la levée des conditions suspensives. Celles-ci ont été levées le 6 octobre 2022, date d'obtention de l'agrément donné par l'ACPR à ARIAL CNP ASSURANCES.

Ainsi, le Conseil d'administration du 6 octobre 2022 d'ARIAL CNP ASSURANCES a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée générale du 8 juin 2022. ARIAL CNP ASSURANCES a procédé, en conséquence, à une augmentation de capital de 300 M€ par élévation de la valeur nominale (élévation de la valeur nominale des 4 520 002 actions existantes de 2,40 EUR à 68,77 EUR). L'augmentation du capital en numéraire a porté le capital de 10 848 004,80 EUR à 310 848 004,80 EUR. Cette augmentation a été souscrite à 60 % par La Mondiale et 40 % par CNP Assurances.

## A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

La notion de lignes d'activité est introduite avec le référentiel Solvabilité 2. La notion de lignes d'activité Solvabilité 2 est proche de celle présente dans les comptes sociaux.

Résultat de souscription en M€	Total 2021	Total 2022	30 - Assurance vie avec PB	31 - Assurance indexée et en UC
Primes brutes	959,4	842,1	546,9	295,1
- Prestations brutes (y,c, frais de gestion des sinistres et charges des provisions pour sinistres) *	-1 105,4	-653,4	-594,2	-59,1
+/- Variation des provisions brutes *	-199,9	193,0	102,9	90,1
+ ACAV	433,5	-321,2	0,0	-321,2
+/- Effets de la réassurance (y,c, les effets d'arbitrages)	-40,5	-12,9	-16,2	3,4
- Frais d'acquisition	-31,7	-29,8	-19,3	-10,4
- Autres charges de gestion nettes de produits de gestion	-14,0	-16,7	-18,9	2,2
<b>Résultat net de souscription</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>

\* avec reclassement des IT/PB et de la variation du fonds de PB en marge financière

En 2022, l'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES se consolide après transformation des engagements éligibles à la couverture au sein d'une entité de type FRPS (environ 80 % des engagements à fin 2021 éligibles et conservés au sein de l'entité). Le chiffre d'affaires de 2022 est composé de 35 % d'unités de compte.

Les prestations brutes y compris frais de gestion et charges des provisions pour sinistres, sont en baisse de 41 %. En 2021, une prestation importante avait eu lieu sur un contrat impactant les supports en unités de compte.

En 2022, la variation des provisions brutes est de 193 M€, traduisant ainsi l'impact de la collecte nette positive, ainsi que la forte baisse des contrats en unités de compte à travers un ajustement ACAV négatif de -321,2 M€ en raison d'un indice boursier en baisse sur les valeurs investies.

Le résultat de souscription net est, quant à lui, limité du fait de la réassurance des portefeuilles auprès de La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite. Il est constitué principalement des commissions de réassurance avec La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite, à hauteur de 1 M€.

### A.3. RÉSULTAT FINANCIER

#### RÉSULTAT FINANCIER :

Décomposition des produits financiers nets de charges financières des placements en euros en M€	Produits des placements nets de frais de gestion des placements		Plus-values nettes réalisées		Étalement net de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières (dont charges d'intérêt)		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Placements immobiliers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs mobilières et prêts	1,1	3,8	0,0	0,0	0,0	0,6	-0,1	-3,4	1,0	1,1
Produits financiers nets	1,1	3,8	0,0	0,0	0,0	0,6	-0,1	-3,4	1,0	1,1

Les actifs au bilan d'ARIAL CNP ASSURANCES comprennent 388 M€ de placements en euros et 2,5 Md€ de placements en unités de compte. Le résultat financier des placements en euros est en baisse sur la période de référence.

#### SOLDE FINANCIER :

Solde financier en M€	Brut	Cessions	Net
Produits nets des placements	262,7	-261,7	1,1
Participation aux résultats	-220,0	220,0	0,0
Solde financier	42,8	-41,7	1,1

Les produits des placements comprennent à hauteur de 305 M€ la rémunération servie par les réassureurs La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite.

Le reste est principalement constitué des moins-values nettes sur les UC pour -40,2 M€ et de la rémunération sur fonds propres à hauteur de 1,1 M€.

Les produits financiers d'ARIAL CNP ASSURANCES sont entièrement réassurés, à l'exception de ceux relatifs aux actifs représentatifs de ses fonds propres.

La participation aux résultats de 220 M€ comprend les intérêts techniques et la participation incorporée aux provisions mathématiques. Elle est intégralement réassurée.

#### A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Autres charges et produits en M€	2021	2022
Produits non techniques	0,0	0,1
Charges non techniques	0,0	-0,1
Produits exceptionnels	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0
Impôts sur les sociétés	-0,2	-0,5
<b>Total autres charges et produits</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,5</b>

Les produits et charges non techniques correspondent à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice.

La charge d'impôt sur les sociétés est calculée au taux de 25 %, majoré de la contribution sociale de 3,3 %, Elle est diminuée des crédits d'impôt perçus, notamment les crédits d'impôts sur valeurs mobilières étrangères.

#### A.5 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant l'activité et les résultats est présenté dans les autres sections de ce chapitre.

# B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Cette partie du rapport régulier au contrôleur concerne le système de gouvernance.

Cette partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière concerne le système de gouvernance.

Son contenu respecte les prescriptions visées à l'article 294 du règlement délégué et contient les informations concernant :

- le système de gouvernance, en particulier l'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB) et présente tout changement important dans le système de gouvernance, la politique et les pratiques de rémunération applicables aux membres de l'AMSB et aux salariés, les transactions éventuelles conclues par des actionnaires, des membres de l'AMSB ou des personnes exerçant une influence notoire ;
- des informations concernant la politique en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs et les personnes occupant des fonctions clés, assorties d'une description du processus d'appréciation ;
- des informations concernant le système de gestion des risques et la procédure adoptée pour satisfaire à l'obligation de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- des informations concernant le contrôle interne, la fonction d'audit interne, la fonction actuarielle, la sous-traitance ;
- des informations sur l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature des risques inhérents à son activité.

## B.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

### B.1.1 SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Suite aux résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2022 décidant notamment la transformation en Fonds de retraite professionnelle supplémentaire et l'augmentation de capital de la Société, à la publication le 6 octobre 2022 des agréments requis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolutions (ACPR) et à la constatation de la levée des conditions suspensives par le Conseil d'administration également le 6 octobre 2022, ARIAL CNP ASSURANCES est, depuis le 6 octobre 2022, agréée pour pratiquer en France les activités de retraite professionnelle supplémentaire, et dotée d'un capital social de 310 848 004,80 euros. Les agréments en branches 1, 2, 20, 22 et 24 sont caducs à cette même date.

Ainsi, au 31 décembre 2022, ARIAL CNP ASSURANCES est un fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) régi par le Code des assurances, sous la forme d'une société anonyme au capital social de 310 848 004,80 euros.

La société a un mode de gouvernance à Conseil d'administration et Direction générale avec un Directeur général et un Directeur général délégué.

Le capital de ARIAL CNP ASSURANCES est détenu par la société CNP Assurances à hauteur de 40 % et par La Mondiale pour 60 %.

ARIAL CNP ASSURANCES est dans le groupe prudentiel AG2R LA MONDIALE. La gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE s'étend à ARIAL CNP ASSURANCES, en intégrant les particularités liées à l'actionariat partagé avec CNP Assurances.

### B.1.2 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

#### B.1.2.1 Conseil d'administration

##### Description

Le Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques de la Société. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président, le Directeur général et le Directeur général délégué, contrôle les activités de la Société, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

##### Pouvoirs

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels. Il fixe également les taux de participations bénéficiaires affectés aux contrats.

##### Travaux

Un dossier est adressé aux administrateurs avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de l'analyser et de préparer leurs commentaires. Le Conseil peut prendre et assumer les décisions majeures correspondant à chaque sujet qui lui est présenté. C'est ainsi que le Conseil d'administration approuve les décisions stratégiques au travers des rapports présentés. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

##### Composition et caractéristiques

Le Conseil d'administration est composé de dix administrateurs dont six membres nommés par AG2R LA MONDIALE et quatre membres proposés par CNP Assurances. Le Président du Conseil est proposé par CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE propose le Vice-président.

## Changements survenus au cours de la période de référence

Le Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES a évolué au cours de l'exercice 2022.

M. Benoit Courmont a été coopté en qualité d'administrateur, en succession de M. Pierre Geirnaert, démissionnaire au 17 mars 2022.

### B.1.2.2 Comités spécialisés du groupe AG2R LA MONDIALE

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place au sein du groupe AG2R LA MONDIALE dont ARIAL CNP ASSURANCES fait partie :

- le **Comité d'audit et des comptes** a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre de l'information économique et financière et plus généralement de l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion. Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce Comité ;
- le **Comité des risques, conformité et actuariat** est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie macro des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil. Les responsables des fonctions clés gestion des risques, conformité et actuarielle de la Sgam participent à ce Comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels. Les Présidents des autres Comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent ;
- le **Comité des investissements** a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers. Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce Comité.

### B.1.2.3 Direction Générale

#### Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions

arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

Le Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES est proposé par AG2R LA MONDIALE et le Directeur général délégué est proposé par CNP Assurances.

La Direction générale d'ARIAL CNP ASSURANCES est assurée par M. Christian Borsoni en tant que Directeur général et par M. Gilles Burlot en tant que Directeur général délégué.

#### Comité de Direction générale

Le Comité de Direction générale réunit le Directeur général, le Directeur général délégué et les directeurs centraux de la société chaque semaine hors période estivale. Instance d'informations, d'échanges de réflexions et d'orientations, le Comité de Direction générale joue un rôle de proposition et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble de la société.

Les pouvoirs des principaux membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations formalisées.

### B.1.2.4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Le Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES a désigné ses dirigeants effectifs. Le Directeur général de la société est nommé parmi les dirigeants effectifs.

Au 31 décembre 2022, les dirigeants effectifs d'ARIAL CNP ASSURANCES sont :

- M. Christian Borsoni, Directeur général ;
- M. Gilles Burlot, Directeur général délégué.

### B.1.2.5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Toutes les fonctions clés ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité

d'audit et des comptes, aux Comités des risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration, une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise à travers des missions de contrôle et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices de la Société et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés d'ARIAL CNP ASSURANCES sont en liaison directe avec celles d'AG2R LA MONDIALE et de CNP Assurances, les deux actionnaires d'ARIAL CNP ASSURANCES.

Dans ce cadre, ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction d'ARIAL CNP ASSURANCES soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre les deux groupes actionnaires et ARIAL CNP ASSURANCES, notamment en ce qui concerne le déploiement des politiques et procédures et la remontée au niveau d'AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances du reporting relatif aux risques.

#### Liste des fonctions clés

Au 31 décembre 2022, les responsables des fonctions clés d'ARIAL CNP ASSURANCES sont :

- M. Luca De Dominicis, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- M. Anthony Merlhe, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- M<sup>me</sup> Elsa Luyton, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M<sup>me</sup> Corinne Gouthière, comme tenant de la fonction audit interne.

M<sup>me</sup> Elsa Luyton a été nommée le 29 août 2022 comme tenant de la fonction vérification de la conformité.

### B.1.3 POLITIQUE ET PRATIQUE DE RÉMUNÉRATION

ARIAL CNP ASSURANCES ne compte pas de personnels salariés au sein de la société. Toutefois, elle dispose de collaborateurs salariés détachés par chaque Groupe actionnaire appliquant leur propre politique de rémunération.

#### Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

ARIAL CNP ASSURANCES étant soumise au Code des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil

d'administration, dans les limites fixées par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

### B.1.4 ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'ARIAL CNP ASSURANCES de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes de la société orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

ARIAL CNP ASSURANCES veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels la société est exposée et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contrôler les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et la société procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés.

Le système de gouvernance est en adéquation quant à la nature, l'ampleur et la complexité des risques de la société.

---

## B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCES ET D'HONORABILITÉ

---

Conformément aux dispositions des articles L. 322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances.

Conformément à la réglementation, les dossiers de notifications de nomination et de renouvellement des fonctions clés et des dirigeants effectifs contenant l'examen de leurs

compétences et honorabilité, ont été transmis à l'ACPR. Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

Domaines de compétence ou d'expérience	
<b>Dirigeants effectifs</b>	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
<b>Fonction gestion des risques</b>	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
<b>Fonction actuarielle</b>	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
<b>Fonction vérification de la conformité</b>	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
<b>Fonction audit interne</b>	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

### B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

#### B.3.1 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

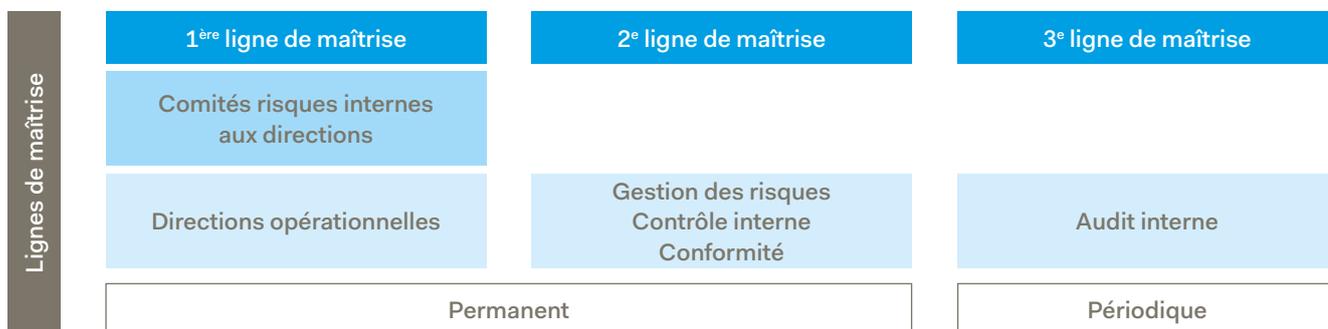
##### B.3.1.1 Organisation

ARIAL CNP ASSURANCES met en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations mondiales de management des risques et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.



Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise car elles ont un rôle de contrôle et de suivi dans la mise en application des lignes directrices d'ARIAL CNP ASSURANCE, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance de la société.

La Direction générale du Groupe a confié à la Direction du pilotage financier et des risques d'AG2R LA MONDIALE en lien avec CNP Assurances, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres aux métiers (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (continuité d'activité, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sécurité des systèmes d'information, etc.).

##### B.3.1.2 Les politiques

La politique de gestion des risques d'ARIAL CNP ASSURANCES fixe le cadre général et les principes conducteurs de la gouvernance de la gestion des risques de la société. Elle est déclinée au travers de politiques par domaine de risque et de processus mis en œuvre par tous les métiers. Les différentes politiques sont communiquées aux instances politiques, le Comité des risques, conformité et actuariat, le Comité des investissements et le Comité d'audit et des comptes, pour examen avant approbation finale du Conseil d'administration.

Après approbation, les travaux et les actions nécessaires au respect et à la mise en œuvre des politiques sont réalisés par les directions opérationnelles rattachées à la première ligne de maîtrises ainsi que par les fonctions clés rattachées aux deuxièmes et troisièmes lignes de maîtrise citées ci avant.

### B.3.1.3 Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration. L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le pacte d'actionnaire prévoit la tenue de trois comités pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : le Comité audit, risque et finance, le Comité des investissements et le Comité technique.

- le **Comité audit, risque et finance assure** un suivi des travaux relatifs aux méthodes comptables, au cadrage des objectifs financiers, aux études actif-passif, à l'EIRS, au ratio de solvabilité et des missions de l'audit interne. Ce Comité examine les risques de toute nature ainsi que la cartographie des risques et veille aux activités de contrôle interne de la société. Les fonctions clés de l'audit interne et de la gestion des risques sont systématiquement représentées.
- le **Comité des investissements** exprime son avis sur la structure et la solvabilité financière de la société, ses investissements ou arbitrages mobiliers et immobiliers, les contreparties et ses allocations.
- le **Comité technique** examine les modalités de calcul de provisionnement dans les différents référentiels comptables et prudentiels, la détermination des hypothèses techniques, et les analyses des offres et tarifs des affaires hors délégation ainsi que le suivi des risques techniques liés au portefeuille. Le Directeur responsable des comptes et la fonction actuarielle sont systématiquement représentés.

Ces comités d'ARIAL CNP ASSURANCES partagent l'information aux Comités spécialisés du groupe AG2R LA MONDIALE et reportent au Conseil d'administration.

### B.3.2 EIRS (OU ORSA)

La mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou Orsa), a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'ARIAL CNP ASSURANCES à des scénarios stressés et définir les actions de remédiation adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques d'ARIAL CNP ASSURANCES. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom-up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;

- l'approche « top-down » part de la vision d'ensemble de l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'étude est réalisée dans une vision des entités après restructuration, s'agissant de notre vision de l'activité future de l'entité, l'approbation du présent rapport intervenant par ailleurs postérieurement à la délibération de l'ACPR. ARIAL CNP ASSURANCES est ainsi considérée en tant que fonds de retraite professionnelle supplémentaire, composée des seuls contrats éligibles à l'exercice par un FRPS maintenus au sein de l'entité.

L'exercice de l'EIRS ne se limite pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre des tests de résistance mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec des scénarios stressés.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et a, à ce titre, la responsabilité de la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions de remédiation.

La fréquence du processus est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs de solvabilité ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (événement économique, événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats sont ensuite consignés dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité audit, risque et finance puis pour validation au Conseil d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

### B.3.3 FONCTION GESTION DES RISQUES

La fonction gestion des risques d'ARIAL CNP ASSURANCES est représentée par M. Luca De Dominicis, Directeur du pilotage financier et des risques du groupe AG2R LA MONDIALE.

#### Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels la société peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du Conseil d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

## Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction du pilotage financier et des risques du groupe AG2R LA MONDIALE.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers et notamment et le pilotage du processus EIRS (Orsa).

La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité. Elle pilote la cartographie des risques top-down et à ce titre participe également au processus EIRS (Orsa).

## B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### B.4.1 POLITIQUE DE CONTRÔLE INTERNE

La politique de contrôle interne, applicable aux activités d'ARIAL CNP ASSURANCES, s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Elle définit les grands principes du système de contrôle interne du Groupe et le cadre de mise en œuvre des actions nécessaires à la maîtrise des risques opérationnels (procédure, dispositif de contrôle, tableaux de bord et indicateurs et organisation en place).

Les politiques de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques par :

- la politique de sous-traitance qui définit les lignes directrices et processus encadrant la gestion et la maîtrise des risques inhérents aux activités sous-traitées tant à l'égard du Groupe qu'à l'égard des entités qui le composent ;
- la politique conformité qui veille à assurer le respect par le Groupe de l'ensemble des réglementations encadrant l'exercice de ses activités ;
- la politique de continuité d'activité qui établit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la politique sécurité des systèmes d'information qui constitue le cadre de référence du Groupe en ce qui concerne l'adaptation continue de la sécurité des systèmes d'information, de son organisation et des responsabilités associées ;
- la politique de protection des données à caractère personnel qui définit les pratiques essentielles au respect des exigences des souscripteurs individuels ou entreprises vis-à-vis de la confidentialité et de la sécurité de leurs informations personnelles. Elle s'assure également du respect des exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application en mai 2018 ;
- la politique de la sécurité des personnes et des biens qui exprime l'ensemble des processus déployés par le Groupe pour protéger ses collaborateurs et les personnes présentes dans ses locaux, ainsi que l'ensemble de ses biens.

### B.4.2 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le dispositif s'appuie sur un recensement et une actualisation permanente des risques encourus par ARIAL CNP ASSURANCES au travers de la constitution et de la mise à jour des cartographies des risques réalisées selon les deux approches « bottom-up » et la cartographie macro des risques. Les démarches macro des risques et bottom-up sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

La cartographie macro des risques majeurs est un des outils à disposition d'AG2R LA MONDIALE pour identifier, évaluer et suivre les risques auxquels est exposé ARIAL CNP ASSURANCES. Elle traduit la perception des risques les plus graves du point de vue de ses dirigeants.

D'autres cartographies des risques dites « bottom-up », issues de l'analyse des processus et des opérations donnent une vision plus détaillée et une évaluation plus fine des risques et constituent des outils opérationnels de gestion des risques au quotidien.

Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflète l'approche macro soient bien prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la démarche « bottom-up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

### B.4.3 MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne tel que défini par le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est un processus mis en œuvre par les conseils d'administration, la Direction générale, le management et les collaborateurs, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le Groupe a décliné les principes de la politique de contrôle interne à travers un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.



La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...

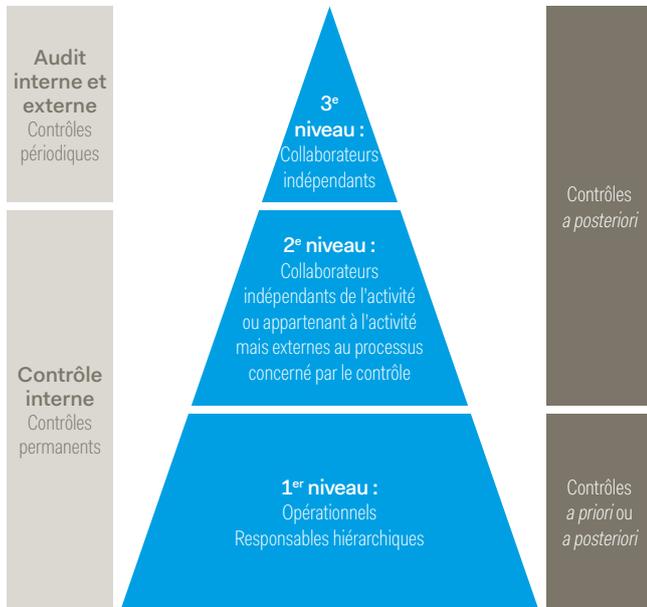
L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le contrôle de premier niveau, a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités et directions

ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées et qui n'interviennent pas directement sur le processus concerné ;

- enfin, le contrôle de troisième niveau est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également au travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des processus d'ARIAL CNP ASSURANCES.

#### B.4.4 FONCTION VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction vérification de la conformité d'ARIAL CNP ASSURANCES est représentée par Mme Elsa Luyton, en charge de la Conformité du groupe AG2R LA MONDIALE.

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de la distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;

- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles d'ARIAL CNP ASSURANCES et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle.

Au sein du groupe AG2R LA MONDIALE, un certain nombre de documents de référence (politiques, normes conformité, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation, etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité des procédures et des pratiques.

## B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction clé d'audit interne est portée par Mme Corinne Gouthière, Directrice de l'audit interne d'ARIAL CNP ASSURANCES.

### Mission

La fonction clé audit interne est assurée par la Directrice de l'audit interne de CNP Assurances, qui exerce également la fonction clé audit interne au sein du groupe CNP Assurances. Les missions sont effectuées par la Direction de l'audit interne de CNP Assurances.

La fonction clé d'audit interne donne une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de l'entité, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des activités de la société, incluant également les activités déléguées ou sous-traitées par l'entreprise.

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définies dans la politique d'audit interne d'ARIAL CNP ASSURANCES.

### Position

Afin d'assurer son indépendance, le responsable de l'audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES et lui rend compte de ses besoins et de l'ensemble de ses travaux.

Après avoir informé et consulté pour avis, le Comité audit, risque et finance, le responsable de l'audit interne rapporte périodiquement au Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES.

L'affectation de l'audit interne est effectuée de manière à éviter tout conflit d'intérêt ou manque d'impartialité potentiels ou réels. Les affectations aux missions s'appuient sur l'obligation faite à l'auditeur interne de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel.

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations : les plans d'action sont définis et mis en œuvre par les audités, en toute responsabilité.

#### **Mise en œuvre**

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action est suivi à échéance adaptée afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

---

## **B.6 FONCTION ACTUARIELLE**

---

La fonction actuarielle est portée par M. Anthony Merlhe, Directeur des risques techniques et de la solvabilité.

#### **Mission**

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner et superviser le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, l'appréciation de l'évolution des hypothèses, et l'évaluation des incertitudes et approximations menées ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
- réaliser un contrôle de second niveau visant la cohérence globale des différents résultats, la bonne retranscription des directives et leur respect dans les calculs tout en axant sur les points où un certain degré d'incertitude lié aux estimations subsiste.

Elle a également la charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

#### **Mise en œuvre**

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité a un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle. Elle est en charge, au plan opérationnel, de l'animation du comité technique et du suivi régulier des actions envisagées lors du comité.

---

## **B.7 SOUS-TRAITANCE**

---

### **B.7.1 SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITÉS OU FONCTIONS OPÉRATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES**

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance. ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe dont ARIAL CNP ASSURANCES. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé au niveau Groupe pour près de 825 activités externalisées au titre de 2022. 14 activités externalisées, pouvant impacter ARIAL CNP ASSURANCES, sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'une supervision renforcée.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs critères dont la conformité opérationnelle, la réversibilité de la prestation et la solvabilité financière du prestataire.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

### B.7.2 INFORMATIONS SUR LES PRESTATAIRES DE SERVICE

Ci-après les 14 activités externalisées du groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques et pouvant impacter ARIAL CNP ASSURANCES :

Entité concernée	Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestation	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE	Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur, SQL, Premier support	1	France
		Centralisation des DATA centers	1	France
		Développement et maintenance des applications	1	France
		Développement et Maintenance en conditions opérationnelles des applications	1	France
		Maintenance sur les applications	1	France
		Maintenance de licence	1	France
		Maintenance de logiciel	1	France
		Prestation de support aux outils de développement	1	France
		Application gestion paie et temps de travail	1	France
		Plateforme technologique de relation client omnicanal	1	France
		Sécurité de l'information (Cybersécurité)	1	France
	Gestion financière	Gestion documentaire et d'archivage	1	France
		Passage d'ordres financiers, mise à disposition et administration de l'outil	1	France
		Suivi des opérations liées aux IFT	1	France

### B.7.3 SOUS-TRAITANCE DES FONCTIONS CLÉS

Les fonctions clés ARIAL CNP ASSURANCES ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

### B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant le système de gouvernance est présenté dans les autres sections de ce chapitre.

# C. PROFIL DE RISQUE

Cette partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière concerne le profil de risque. Son contenu respecte les prescriptions visées à l'article 295 du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Elle contient des informations quantitatives et qualitatives sur le profil de risque pour les risques de souscription, de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel et les autres risques importants.

En particulier, des informations sont mentionnées sur l'exposition aux risques, la description des mesures adoptées pour évaluer les risques, la concentration des risques, les techniques d'atténuation et la sensibilité. Il est également décrit la manière dont les actifs sont investis conformément au principe de la « personne prudente ».

L'ensemble des opérations souscrites par ARIAL CNP ASSURANCES a vocation à être réassuré intégralement, soit par des partenaires actionnaires (majoritairement), soit par des réassureurs externes (par exception pour certains risques accessoires).

Compte tenu des traités de réassurance totale des engagements mis en place entre ARIAL CNP ASSURANCES et ses réassureurs, le bilan d'ARIAL CNP ASSURANCES n'est sensible qu'au risque de marché sur les actifs en représentation des fonds propres, au risque de contrepartie ainsi qu'au risque opérationnel.

L'exposition aux autres risques, nette de réassurance, est ainsi, par construction, non significative. Cependant une analyse des risques avant réassurance et après atténuation est présentée ci-après, l'assureur étant in fine responsable des risques contractés.

Avant réassurance, les principaux risques de souscription sont le risque de longévité et le risque de pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas.

## Risque de longévité

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait.

Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité.

De par son activité sur le secteur de la retraite, ARIAL CNP ASSURANCES possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

Les souscriptions nouvelles sont, quant à elles, encadrées par la politique de souscription, celle-ci ne permettant pas par exemple de garantie de table de mortalité. De plus, le risque de mortalité/longévité est mutualisé sur le portefeuille des rentiers d'ARIAL CNP ASSURANCES.

Sur la période de référence, le risque de longévité est un risque à surveiller mais qui est maîtrisé par sa gestion et son suivi.

## Risque de pilotage de la collecte dans un contexte de hausse des taux

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

---

## C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

---

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

### Description

L'intégralité du portefeuille d'ARIAL CNP ASSURANCES étant réassuré, l'entité n'est pas exposée au risque de souscription.

Il est important d'accorder une vigilance particulière quant à l'évolution de la collecte en assurance vie, d'autant plus dans un contexte de remontée des taux rapide. En effet, de nouveaux flux entrants sur le fonds en euros vont favoriser une relation du rendement d'actif via l'investissement sur des produits de taux à rendement plus élevé. Mais conserver ou améliorer les marges techniques suppose une adéquation entre les richesses disponibles et le niveau de revalorisation des contrats. C'est un équilibre fragile entre la vitesse de relation de l'actif, les attentes des clients et la capacité à prélever une marge financière.

Le pilotage des équilibres actif-passif dans le temps repose donc sur une bonne gestion de ces différents leviers.

Des réflexions sont ainsi menées sur la mise en place de couvertures à la hausse des taux, qui permettraient de protéger le résultat.

### Concentration

La concentration n'est pas importante pour le profil de risque d'ARIAL CNP ASSURANCES, les risques étant majoritairement portés par les réassureurs.

### Atténuation

Les risques de souscription sont atténués par le traité de réassurance entre ARIAL CNP ASSURANCES et ses réassureurs La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite. La totalité de ses risques de souscription est réassurée et donc l'entité n'est pas soumise à ces risques.

### Sensibilité

ARIAL CNP ASSURANCES n'est pas directement sensible aux risques de souscription, ceux-ci étant intégralement réassurés.

sont composés essentiellement d'obligations, produits de taux et de trésorerie.

La structure de réassurance d'ARIAL CNP ASSURANCES implique une réassurance financière avec les deux réassureurs La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite.

Le risque de marché est donc essentiellement porté par les réassureurs. Avant cession, le portefeuille ARIAL CNP ASSURANCES, principalement composé de contrats de retraite supplémentaire est surtout exposé au risque de baisse des taux.

### Description

Le risque de taux correspond au risque d'évolution défavorable des actifs et des passifs suite à des variations du niveau des taux d'intérêt.

Le risque de baisse des taux résulte d'un mouvement à la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Depuis un certain nombre d'années, un contexte persistant de taux négatif s'était progressivement installé. Cet environnement de taux très bas constituait un environnement défavorable pour les engagements en euros des contrats de retraite supplémentaire, pouvant à terme la capacité à servir les taux garantis en portefeuille, et créer une tension sur la génération de marge financière par l'entité et donc une espérance de résultat plus faible.

Les événements sanitaires et géopolitiques de ces derniers mois ont modifié les conditions économiques. Ainsi, le premier semestre 2022 a vu une forte remontée des taux, éloignant le spectre d'un contexte de taux bas durables. Bien que le risque de retour à un contexte de taux négatifs n'est pas le scénario le plus probable à la date de rédaction de ce rapport, cela demeure un risque d'ampleur pour la rentabilité des contrats de retraite supplémentaire.

Un retour à des taux d'intérêt plus élevés est positif et favorise un meilleur rendement d'actif tout en soulageant le coût des garanties contractuelles sur le fonds en euros. C'est en revanche la vitesse de remontée des taux qui peut faire émerger de nouveaux risques : une déconnexion entre la revalorisation servie aux contrats, les taux de participation aux bénéfices servis par la concurrence et les attentes des clients pourrait engendrer un risque de rachat accru des contrats.

### Atténuation

Le risque de marché est principalement appréhendé au travers d'analyses sur la capacité à servir les engagements envers les assurés et à limiter ceux-ci dans l'avenir.

Ces études sont intégrées dans les analyses d'allocation d'actif des réassureurs.

Ce risque est suivi tout au long de l'année par différentes études et analyses, telles que :

- des études sur les principales souscriptions en comité spécialisé ;
- la limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- l'allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement/risque ;
- la réalisation de stress tests.

## C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. L'intégralité du portefeuille d'ARIAL CNP ASSURANCES étant réassuré, l'entité n'est que faiblement exposée au risque de marché, puisqu'uniquement sur son portefeuille de fonds propres. Cette partie présentera tout de même les principaux risques de marché des réassureurs.

### C.2.1 PRINCIPE DE LA PERSONNE PRUDENTE

Le principe de la personne prudente stipule que les entreprises d'assurance doivent comprendre et maîtriser la nature de leurs investissements, nécessitant une fine connaissance des actifs et instruments financiers en position.

Le principe de la personne prudente est respecté au travers de la politique d'investissement qui a été validée par le Conseil d'administration.

Les actifs détenus par ARIAL CNP ASSURANCES correspondent aux actifs en représentation des fonds propres et

### Sensibilité

Les différentes études et analyses menées sur le portefeuille d'ARIAL CNP ASSURANCES permettent de s'assurer du respect des engagements pris envers ses assurés. Que ce soit dans des scénarios d'évolution défavorable des taux ou des marchés financiers, ARIAL CNP ASSURANCES maîtrise ce risque. La réassurance mise en place permet de limiter l'exposition à ce risque.

### Concentration

La concentration n'est pas importante pour le risque de marché d'ARIAL CNP ASSURANCES, les risques étant majoritairement portés par les réassureurs. Seuls les risques liés aux actifs en représentation des fonds propres (essentiellement monétaires et obligataires) sont portés par l'entité.

---

## C.3 RISQUE DE CRÉDIT

---

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Compte tenu de la cession intégrale des engagements vers CNP Retraite et La Mondiale Retraite supplémentaire, le risque de crédit relatif au défaut des tiers réassureurs constitue un risque pour ARIAL CNP ASSURANCES. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

### Description

Compte tenu de l'activité d'ARIAL CNP ASSURANCES, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) : le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres ;
- les montants recouvrables nés des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et mise en place de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces.

### Atténuation

Le suivi technique du risque est réalisé en lien avec le réassureur au moyen de reporting et d'analyses crédit. La mise en œuvre d'actions de remédiation est également entreprise :

- des comités sont chargés d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- la mise en œuvre de la politique relative au risque de crédit (avec notamment des règles internes aux réassureurs en matière de limites de crédit) ;

- le risque de défaut des réassureurs est annihilé par un sur-nantissement des provisions cédées qui est par ailleurs ajusté trimestriellement.

### Sensibilité

La qualité des investissements et donc la maîtrise du défaut des émetteurs obligataires permet à ARIAL CNP ASSURANCES de ne pas être sensible à ce risque.

Le risque de défaut des réassureurs étant maîtrisé par les nantissements, ARIAL CNP ASSURANCES n'est donc pas directement sensible à ce risque.

Les réassureurs ont défini leurs propres corps de règles internes, afin de renforcer la sécurité des investissements. Ces politiques définissent les principes permettant d'établir les limites crédit sur les portefeuilles obligataires, afin d'atténuer les conséquences liées à la défaillance d'un émetteur.

### Concentration

La réassurance des deux actionnaires peut présenter un certain risque de concentration, atténué entre autres par les nantissements.

---

## C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

---

Le risque de liquidité est défini par la Directive Solvabilité 2 comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

### Description

Compte tenu des montages de réassurance, ARIAL CNP ASSURANCES n'a pas une gestion directe sur les investissements en représentation des engagements qui sont chez les réassureurs.

La gestion actif-passif est effectuée par les réassureurs en fonction des contraintes de leur portefeuille.

### Atténuation

Ce risque est suivi tout au long de l'année. Différentes études et analyses sont effectuées, telles que :

- le suivi technique régulier du risque au moyen de reporting (suivi des cash flows) ;
- la politique d'investissement ;
- les contrôles réguliers opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, en-cours, engagements, arbitrages, congruence, ...).

### Sensibilité

Le risque de liquidité n'est pas directement porté par ARIAL CNP ASSURANCES, les désinvestissements étant effectués par les réassureurs.

Les contrats retraite permettent de s'assurer de flux financiers positifs et la gestion actif-passif effectuée par les réassureurs permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. Les stress

tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que le risque de liquidité est limité pour les réassureurs.

## C.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'évènements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

En déclinaison de la politique de gestion des risques opérationnels et de la politique de contrôle interne, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens « ad hoc » pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités d'ARIAL CNP ASSURANCES.

### C.5.1 RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ ET À LA GESTION DE CRISE

Le principe d'assurer un service continu à ses clients, met l'entreprise dans l'obligation d'anticiper les éventuelles interruptions de son activité. Celles-ci peuvent toucher une ou plusieurs activités critiques, porter sur une étendue géographique plus ou moins grande, être durable ou avoir une cause interne ou externe.

L'année 2022 a souligné encore l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place notamment, pour continuer à faire face à l'épidémie mondiale Covid-19 et prendre en compte l'augmentation de la menace d'une cyber-attaque majeure. D'où l'importance de disposer d'un plan de continuité d'activité agile qui permette à l'entreprise de s'adapter à de nouveaux contextes inédits tels que la crise énergétique avec les éventuelles ruptures d'approvisionnement en gaz et en électricité.

Le dispositif pour maîtriser ces risques tient compte des ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que des incidents majeurs pouvant avoir un impact significatif sur les collaborateurs, les clients, les biens ou la réputation du Groupe. Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité sont décrits au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe, dont ARIAL CNP ASSURANCES, tels que la politique de continuité d'activité, le plan de gestion de crise, etc.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité (locaux, systèmes d'information, personnel ou

prestataires) telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers. Ces solutions sont testées chaque année dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité. Cette année, le plan de secours informatique a été testé et un exercice de crise cyber avec notamment la participation de l'ANSSI a été réalisé.

Le plan d'action pluriannuel continue de poursuivre sa démarche d'industrialisation et d'amélioration du Système de management de la continuité d'activité (SMCA) qui a permis de réaliser la majorité des chantiers du plan d'action Résilience 20-22. Un nouveau plan d'action est en cours de définition pour être en phase avec les objectifs du nouveau plan d'entreprise 23-25.

### C.5.2 RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DONT LES RISQUES CYBER

L'actualité 2022 confirme une constante augmentation de la menace cyber et une menace renforcée par le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. Le risque cyber est l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation intègre progressivement ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Plus spécifiquement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS, Network and Information Security) dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information, a été mise à jour fin 2022 pour entre autres, renforcer considérablement l'aspect sanction financière (maximum entre 10 M€ ou 2 % du chiffre d'affaires). Par ailleurs, en 2021, l'ACPR a publié une notice Cyber, afin de préparer l'arrivée de la réglementation européenne concernant la résilience opérationnelle informatique (Digital Operational Resilience Act – DORA) à destination des assureurs.

Le plan stratégique cyber 2020 - 2022 « Cyber 2022 », mis en place pour décliner la stratégie cybersécurité, se termine avec le respect de tous ses engagements (programme permanent de chasse aux bogues (bugbounty), suivi de la cyber réputation du Groupe, sauvegarde déconnectée ...). Le plan stratégique sécurité 2023-2025 s'inscrit dans la continuité du précédent plan

### C.5.3 RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Ayant vocation à répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie, le Groupe dont ARIAL CNP ASSURANCES est amené à détenir des informations touchant la vie privée ou la vie professionnelle. Le Groupe s'engage à ne mettre en œuvre que des traitements licites sur la base des fondements juridiques prévus par la réglementation :

le consentement de la personne, le contrat dont elle bénéficie, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime dès lors que le traitement ne porte pas atteinte aux droits des personnes. Le Groupe est responsable des données qu'il détient, de leur usage et de leur sécurité.

AG2R LA MONDIALE met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données traitées, de la nature des traitements et des risques encourus par les personnes en cas d'indisponibilité des traitements ou d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données. Ces risques sont pris en compte dès la conception des traitements de collecte de données.

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et dans le Groupe, le Délégué à la protection des données (DPO) est chargé de veiller à son application conformément aux dispositions du Règlement. La sanction de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) à l'égard du Groupe suite au contrôle réalisé au cours de l'année 2019 et pour un montant de 1,7 M€ pour motif d'un retard dans la mise en œuvre des programmes de purges de données, a conduit le Groupe à poursuivre et revoir les priorités sur ses actions et ses investissements importants pour la protection des données en visant à finaliser la mise en conformité de nos systèmes.

Au cours de l'année 2022, le Groupe a donc poursuivi ses actions de conformité pour répondre aux exigences des assurés et des entreprises clientes.

#### **C.5.4 RISQUE D'INADÉQUATION OU DE PANNES RÉPÉTITIVES DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SI)**

L'activité d'AG2R LA MONDIALE, et d'ARIAL CNP ASSURANCES en particulier, dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de plateformisation ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité, le niveau de sécurité de l'exploitation et la maîtrise des coûts via une mutualisation des services. L'objectif affiché est de positionner le client au centre de notre réflexion pour lui rendre un meilleur service.

Des contrôles au niveau des applications sont mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

En 2022, en regroupant l'ensemble des activités de la Data dans une seule direction en intégrant la fonction de « Chief data officer », la Direction des systèmes d'information et digital (DSID) a vocation à inscrire notamment les données des clients au cœur de ses enjeux futurs. Dans cette optique, elle poursuit donc les missions déjà engagées. Celles-ci ont pour finalité d'assurer un pilotage efficient de la donnée.

#### **C.5.5 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ**

Le Groupe de manière générale, et ARIAL CNP ASSURANCES en particulier, s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2022, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné les réglementations portant sur :

- la Directive sur la distribution d'assurance ;
- les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directives européennes sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la Loi Sapin 2 concernant la lutte contre la corruption.

#### **Protection de la clientèle**

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect de ces règles se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la Directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif DDA est cadré par trois politiques portant sur la gestion des conflits d'intérêts des pratiques de distribution, la gouvernance des produits concernant la mise sur le marché d'un produit et la gestion des compétences et de l'honorabilité dans le cadre du dispositif de création et de distribution de produit.

#### **Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'évasion et la fraude fiscale**

Le dispositif LCB-FT a été considérablement renforcé pour satisfaire aux dernières exigences réglementaires issues de la transposition des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> directives européennes. À cette fin, les travaux identifiés et ceux déjà en cours, font l'objet d'un pilotage centralisé au travers un projet LCB-FT Groupe. Des indicateurs de pilotage sont déployés afin de mesurer le niveau de conformité, le déploiement et la maturité des dispositifs.

Les travaux engagés par le Groupe sur le dispositif « DAC 6 », issu de la directive européenne (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations sur les dispositifs transfrontières, ont abouti à la mise en place d'un processus opérationnel de détection, d'analyse et le cas échéant, de déclaration auprès de l'administration fiscale.

### Lutte contre la corruption (LCC)

Le déploiement du dispositif LCC s'organise autour de trois piliers indissociables : l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques d'atteinte à la probité qui constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption et la gestion des risques.

Afin de se conformer à la Loi Sapin 2 et aux recommandations de l'Agence française anticorruption, les dispositifs et procédures anticorruptions des directions considérées comme les plus exposées ont été actualisés. Des ateliers ont été initiés afin d'identifier les actions à mener pour maîtriser et réduire les risques d'atteinte à la probité. La cartographie des risques a également été revue en 2022 afin de mettre en œuvre des mesures de prévention et de détection efficaces.

Par ailleurs, le dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers consiste à apprécier le risque que le tiers fait courir à l'organisation dans le cadre de sa relation avec une partie prenante qui peut l'exposer à des potentiels risques d'atteintes à la probité. Le lancement du dispositif s'est poursuivi en 2022 à l'échelle des parties prenantes les plus risquées. Les principaux risques ont été identifiés, des lots de tiers ont été définis et les outils et procédures nécessaires à l'évaluation de l'intégrité ont été mis en place auprès des métiers.

permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

### Risques relatifs aux évolutions réglementaires

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement).

Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations disponibles.

En particulier, la Loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises et dont l'objectif général est de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois révolutionne le marché de l'épargne retraite en France. Ce texte est le fondement même de la transformation de ARIAL CNP ASSURANCES en FRPS en 2022, qui s'inscrit en réponse à l'obligation de cantonnement de l'ensemble des produits de retraite détenus par les organismes assureurs. Cette transformation s'est opérée conjointement au transfert par CNP Assurances et La Mondiale de leurs engagements de retraite supplémentaire éligibles vers de nouvelles entités FRPS, respectivement CNP Retraite et La Mondiale Retraite supplémentaire. Le principe de réassurance intégrale des engagements de ARIAL CNP ASSURANCES est préservé, les cessionnaires étant désormais les entités FRPS.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant d'anticiper les projets d'adaptation internes et maintenir la conformité ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

### Risque de contagion

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe. Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...) ;
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage) ;
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...) ;
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...) ;

---

## C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

---

### Risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de l'entité, et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie de l'entité est cristallisée dans le plan d'affaires (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques).

Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

### Risque de réputation

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Ce risque n'apparaît donc pas en tant que tel dans la cartographie du Groupe, néanmoins, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de ses causes.

Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon

- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...);
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;
- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une non-continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

### **Risque social**

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

### **Risque sociétal**

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité.

Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

---

## **C.7 AUTRES INFORMATIONS**

---

Du fait de la réassurance totale de la structure, ARIAL CNP ASSURANCES n'est pas concernée par les obligations découlant de l'article R. 310-4§2 du Code des assurances, n'ayant pas d'actions cotées à son bilan.

# D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Cette partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière concerne la valorisation à des fins de solvabilité.

Le total bilan de ARIAL CNP ASSURANCES représente 18 Md€ selon les normes comptables françaises applicables pour la détermination des fonds propres prudentiels des entités de type FRPS.

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux	En %
Placements	392 608	2 %
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	2 534 228	14 %
Provisions techniques cédées	14 854 809	82 %
Prêts		
Autres actifs	427 743	2 %
<b>Total actif</b>	<b>18 209 388</b>	<b>100 %</b>

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux	En %
Capitaux propres	415 691	2 %
Dettes subordonnées	150 000	1 %
Provisions techniques	14 854 809	82 %
Autres dettes	2 788 888	15 %
<b>Total passif</b>	<b>18 209 388</b>	<b>100 %</b>

## D.1 ACTIFS

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, et des autres actifs (constitués pour l'essentiel des comptes de trésorerie).

Les provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires aux provisions techniques brutes présentes au passif du bilan, et sont donc présentées dans la partie « D.2 Provisions techniques ».

En termes de méthode, les valeurs de placements retenues dans les comptes sociaux sont évaluées en valeur historique amortie.

Les actifs en unités de compte sont valorisés séparément et sur base de leur valeur de marché, ce sont les assurés qui portent le risque de marché sur ces actifs.

### D.1.1 PLACEMENTS

Les placements de ARIAL CNP ASSURANCES se décomposent comme suit :

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux	En %
<b>Placements en euros</b>	<b>392 608</b>	<b>13 %</b>
Immobilier	0	0 %
Participations	1	0 %
Actions	0	0 %
Obligations	392 607	13 %
Autres	0	0 %
<b>Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte</b>	<b>2 534 228</b>	<b>87 %</b>
<b>Total</b>	<b>2 926 836</b>	<b>100 %</b>

Les règles internes d'investissements d'ARIAL CNP ASSURANCES conduisent à déployer les investissements pour l'essentiel sur des marchés actifs au sens marchés reconnus. Les placements en euros sont en regard des capitaux propres de l'entité, l'intégralité des encours sur fonds euros étant réassurés, les actifs sont détenus par

les réassureurs et inscrits à leur bilan. L'intégralité des encours sur unités de compte est également réassurée, les placements inscrits en représentation des engagements à l'actif du bilan étant intégralement compensés par le poste de dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires inscrit au passif.

### Méthodologie retenue pour l'évaluation des placements en euros

Pour la comptabilisation en valeur historique amortie des obligations, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée.

Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

Les autres types de placements sont comptabilisés sur base de leur valeur historique, avec prise en compte d'éventuelles provisions de dépréciation.

### Méthodologie retenue pour les placements en unités de compte

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à leur valeur de marché pour leur valorisation dans les états financiers.

L'offre de gestion financière en unités de compte de ARIAL CNP ASSURANCES repose aujourd'hui sur un concept exclusif sur le marché français : la multi-gestion confiée à des plates-formes expertes dédiées à un secteur ou une classe d'actifs.

Cette offre permet la sélection dynamique de gérants avec mise en place de mandats reposant sur des cahiers des charges précis en matière de couple risque rendement.

Un suivi rigoureux est effectué périodiquement par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS (reporting mensuel et réunions trimestrielles avec les structures spécialisées) permettant à la fois de vérifier l'adéquation de la gestion effectuée aux mandats confiés aux plates-formes expertes et ainsi de maîtriser les risques encourus.

D'autre part, chaque année, l'allocation stratégique d'actifs pour la retraite supplémentaire en unités de compte est définie par la direction des investissements qui fixe le poids relatif de différents marchés (actions, obligations, Europe, Asie, Émergents, etc.) entre eux, en faisant évoluer la grille de l'année précédente en fonction de ses anticipations de marché et de la nature des contrats commercialisés, par construction envisagée sur le long terme.

## D.1.2 PROVISIONS TECHNIQUES CÉDÉES

Un traité de réassurance mis en œuvre entre ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale Retraite supplémentaire prévoit la cession à 100 % des engagements en euros et en unités de compte sur le portefeuille historique d'Arial assurance et sur les portefeuilles d'origine La Mondiale

transférés à ARIAL CNP ASSURANCES à l'origine du partenariat stratégique entre AG2R LA MONDIALE et CNP ASSURANCES. Il en va de même pour les engagements des portefeuilles d'origine CNP Assurances transférés vers CNP Retraite.

Concernant les affaires nouvelles, un traité de réassurance prévoit la cession de la totalité des engagements à La Mondiale Retraite supplémentaire et CNP Retraite.

Les provisions techniques cédées sont évaluées par application des quote-part de réassurance applicable à chaque périmètre de provisions techniques brutes.

## D.1.3 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs correspondent pour l'essentiel à la trésorerie détenue par ARIAL CNP ASSURANCES.

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux
<b>Autres actifs</b>	<b>427 743</b>
Écarts d'acquisition	
Autres actifs incorporels	0
Dépôts auprès des cédantes	0
Créances nées d'opérations d'assurance	76 017
Créances nées d'opérations de réassurance	23 440
Immobilisations corporelles	0
Frais d'acquisition reportés	
Autres créances	13 520
Trésorerie	314 766
Autres	0

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont considérés comme ayant une valeur nulle tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques correspondent à la valeur actuelle des engagements auprès des assurés. L'intégralité des provisions techniques de ARIAL CNP ASSURANCES est cédée.

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux	
	Provisions brutes	Provisions cédées
Provisions techniques vie hors UC	12 347 619	12 347 619
Provisions techniques UC ou indexés	2 507 190	2 507 190
<b>Provisions techniques totales</b>	<b>14 854 809</b>	<b>14 854 809</b>

### Périmètre de calcul des provisions techniques

Les provisions techniques vie hors unités de compte comptabilisées comprennent :

- les provisions mathématiques ;
- la provision pour participation aux bénéfices ;
- les provisions pour sinistres à payer.

## D.3 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont principalement composés des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dépôts au titre de la réassurance, des dettes, et des comptes de régularisation.

### D.3.1 AUTRES DETTES

Les autres dettes se décomposent comme suit :

Montants en k€ au 31/12/2022	Comptes sociaux
<b>Autres dettes</b>	<b>2 788 888</b>
Dettes financières	43 397
Dépôts auprès des réassureurs	2 534 228
Autres	211 263

La principale composante des autres dettes représente les dépôts auprès des réassureurs, qui correspondent pour ARIAL CNP ASSURANCES à la dette contractée dans le cadre de la réassurance au titre des unités de compte.

Les éléments de passif enregistrés en « autres » comportent essentiellement les provisions pour risques et charges, les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, et les comptes de régularisation.

### D.3.2 DETTES SUBORDONNÉES

ARIAL CNP ASSURANCES a contracté 150 M€ de dettes subordonnées en 2022 souscrites par ses actionnaires La Mondiale et CNP Assurances.

## D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections de ce chapitre.

## D.5 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections de ce chapitre.

# E. GESTION DU CAPITAL

Cette partie du rapport sur la solvabilité et la situation financière concerne la gestion du capital.

Cette partie contient des informations principalement sur les fonds propres, la marge de solvabilité, et l'exigence de marge de solvabilité à la fin de la période.

Pour les fonds propres, les informations portent principalement sur :

- les objectifs, les politiques et procédures appliqués par l'entreprise ;
- la structure, le montant et la qualité des fonds propres ;
- l'analyse de toute différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tels que calculé à des fins de solvabilité ;
- le montant des fonds propres éligibles pour couvrir l'exigence de marge de solvabilité.

La décomposition des fonds propres de ARIAL CNP ASSURANCES éligibles en marge de solvabilité est ainsi la suivante :

Montants en k€	Au 31/12/2022	En %
<b>Capital social libéré</b>	310 848	55 %
Primes liées au capital social	56 778	10 %
Réserve de capitalisation	19 416	3 %
Report à nouveau (y compris résultat de l'exercice)	1 639	0 %
Autres réserves	27 011	5 %
<b>Dettes subordonnées</b>	150 000	27 %
<b>Éléments constitutifs de la marge de solvabilité</b>	<b>565 691</b>	<b>100 %</b>

## Évolution des fonds propres

L'année 2022 constitue le premier exercice d'activité pour ARIAL CNP ASSURANCES en tant que FRPS. Pour disposer d'une capitalisation adaptée au niveau d'exigence applicable au sein du régime prudentiel propre aux FRPS, la capitalisation a été ajustée en 2022 avec :

- une émission de capital de 300 M€ ;
- une émission de dettes subordonnées à hauteur de 150 M€.

Ces deux opérations de capitalisation ont été financées par les actionnaires de l'entité, à savoir La Mondiale et CNP Assurances.

## Reconnaissance des dettes subordonnées

ARIAL CNP ASSURANCES a émis 150 M€ de dettes subordonnées en 2022 souscrites en totalité par ses actionnaires La Mondiale et CNP Assurances à hauteur de leur quote-part de détention respective.

## E.1 FONDS PROPRES ÉLIGIBLES EN MARGE DE SOLVABILITÉ

### Constitution des fonds propres

Les fonds propres admis en couverture de l'exigence de marge de solvabilité sont établis conformément à l'article R385-1 du Code des Assurances applicable aux entités de type FRPS, à partir du bilan comptable.

Ils sont ainsi constitués à partir des éléments suivants :

- le capital social de l'entité ;
- les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas aux engagements, y compris la réserve de capitalisation ;
- le report du bénéfice, des excédents ou de la perte, déduction faite des dividendes à verser au titre du dernier exercice.

Déduction doit être faite le cas échéant :

- du montant de ses propres actions détenues directement par le fonds ;
- de toute autre restriction applicable prévue par le Code des Assurances.

## E.2 EXIGENCE MINIMALE DE MARGE DE SOLVABILITÉ

L'exigence minimale de marge de solvabilité est évaluée conformément aux dispositions de l'article R385-2 du Code des Assurances, en fonction de la nature et du type des prestations garanties proposées dans les contrats.

Elle est définie par la somme des éléments suivants :

- pour les garanties exprimées en euros, 4 % des provisions mathématiques, ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque.
- pour les garanties exprimées en unités de compte :
  - 4 % des provisions techniques dès lors qu'un risque de placement est assumé par le FRPS ;
  - 1 % des provisions techniques dès lors qu'aucun risque de placement n'est assumé par le FRPS ;
  - un pourcentage des capitaux sous risque dès lors que le fonds assume un risque de mortalité.

Les assiettes de provisions techniques considérées dans ces évaluations sont brutes de réassurance. Les résultats obtenus sont proratisés par le rapport entre les provisions techniques après cession en réassurance et les provisions techniques brutes de réassurance, sans que ce rapport ne puisse être inférieur à 85 % lorsque l'assiette de calcul correspond à des provisions techniques, et inférieur à 50 % lorsque l'assiette de calcul correspond à des capitaux sous risque.

Montants en k€	Au 31/12/2022	En %
<b>Au titre des engagements en euros</b>	418 265	94 %
<b>Au titre des engagements en unités de compte</b>	22 493	6 %
<b>Exigence minimale de marge de solvabilité</b>	<b>440 758</b>	<b>100 %</b>

Bien que l'intégralité des engagements soient cédés en réassurance, l'exigence minimale de marge de solvabilité applicable ressort à 441 M€, en lien avec la rétention de réassurance applicable dans le calcul telle que restituée en amont du tableau de résultats (pour l'essentiel à hauteur de 85 % de l'exigence brute de réassurance).

## E.3 COUVERTURE DE L'EXIGENCE MINIMALE DE MARGE DE SOLVABILITÉ

À partir des éléments de fonds propres admis en marge de solvabilité et de l'exigence minimale en capital décrits au sein des sections précédentes, le ratio de couverture de l'exigence de solvabilité de ARIAL CNP ASSURANCES est présenté ci-après :

Montants en k€	Au 31/12/2022
<b>Marge de solvabilité</b>	<b>565 691</b>
<b>Exigence minimale de marge de solvabilité</b>	<b>440 758</b>
<b>Surplus par rapport à l'exigence</b>	124 933
<b>Ratio de couverture</b>	<b>128 %</b>

## E.4 NON-RESPECT DE L'EXIGENCE MINIMALE DE MARGE DE SOLVABILITÉ

Sur la période de référence, ARIAL CNP ASSURANCES a respecté les exigences de marge de solvabilité qui s'imposaient à elle.

## E.5 AUTRES INFORMATIONS

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections de ce chapitre.

# F. ANNEXE : ÉTATS DE REPORTING PUBLICS

Les états quantitatifs devant être publiés dans le rapport sur la solvabilité et la situation financière sont :

le modèle RC.02.01 pour la communication d'informations sur le bilan	Applicable pour ARIAL CNP ASSURANCES
le modèle RP.05.01.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par type de risque	Applicable pour ARIAL CNP ASSURANCES
le modèle RP.42.03.01 pour la communication d'informations sur les éléments constitutifs de l'exigence minimale de marge	Applicable pour ARIAL CNP ASSURANCES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

**RC.02.01**  
**Bilan**

Actif		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010		
Actifs incorporels	R0020	0	218
Placements	R0030	388 412	103 124
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040		
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	1	1
Autres placements	R0060	388 412	103 123
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070		
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	2 534 228	5 944 649
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	14 854 809	18 830 941
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100		
Provisions d'assurance vie	R0110	12 301 919	12 776 556
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	6 103	49 231
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130		2 336
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	39 596	62 687
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150		
Provisions pour égalisation (vie)	R0160		16 214
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170		
Autres provisions techniques (vie)	R0180		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	2 507 190	5 923 917
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	R0210		
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220		
Créances	R0230	112 978	176 181
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	76 017	151 076
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	27 933	86 760
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	48 084	64 316
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	R0270	23 440	12 111
Autres créances	R0280	13 520	12 994
Personnel	R0290		
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	3 118	3 500
Débiteurs divers	R0310	10 403	9 495
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320		
Autres actifs	R0330	314 766	136 659
Actifs corporels d'exploitation	R0340		
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	314 766	136 659
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360		
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	4 195	1 515
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	3 213	1 190
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390		
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400		
Autres comptes de régularisation	R0410	982	325
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0420</b>	<b>18 209 388</b>	<b>25 193 287</b>

Passif		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	415 691	113 980
Fonds propres	R0440	415 691	113 980
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	310 848	10 848
Primes liées au capital social	R0460	56 778	56 778
Réserves de réévaluation	R0470		
Autres réserves	R0480	47 010	44 224
Report à nouveau	R0490	-584	0
Résultat de l'exercice	R0500	1 639	2 129
Autres fonds mutualistes	R0510		
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520		
Subventions nettes	R0530		
Passifs subordonnés	R0540	150 000	
Provisions techniques brutes	R0550	12 347 619	12 907 856
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560		
Provisions d'assurance vie	R0570	12 301 919	12 777 143
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	6 103	49 448
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590		2 364
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	39 596	62 687
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610		
Provisions pour égalisation (vie)	R0620		16 214
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630		
Autres provisions techniques (vie)	R0640		
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	2 507 190	5 923 917
Engagements techniques sur opérations données en substitution	R0670		
Provisions (passifs non techniques)	R0680	2 963	1 763
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	2 534 228	5 944 649
Dettes	R0700	251 351	300 854
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	48 271	100 279
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	110 320	144 813
Emprunts Obligataires	R0730		
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	43 397	13 252
Autres dettes	R0750	49 363	42 510
Titres de créance négociables émis	R0760		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770		
Personnel	R0780		
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	9 445	2 111
Créditeurs divers	R0800	39 918	40 399
Comptes de régularisation - passif	R0810	346	269
<b>Total du passif</b>	<b>R0820</b>	<b>18 209 388</b>	<b>25 193 287</b>

RP.05.01.01

Primes, sinistres et dépenses par type de risque

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabi- lité auxiliaire d'affectation	UC - comptabi- lité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	Total
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410					596 252	295 103	891 355
Part des réassureurs	R1420					596 252	295 103	891 355
Net	R1500					0	0	0
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510					546 930	295 121	842 051
Part des réassureurs	R1520					546 930	295 121	842 051
Net	R1600					0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610					583 118	58 036	641 154
Part des réassureurs	R1620					583 118	58 036	641 154
Net	R1700					0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710					102 867	90 084	192 951
Part des réassureurs	R1720					102 867	90 084	192 951
Net	R1800					0	0	0
Dépenses engagées	R1900					-1 098	0	-1 098

**Engagements correspondant à des garanties accessoires**

	Incap-inval	Autres	Acceptations incap-inval	Acceptations autres	Total
	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
<b>Primes émises</b>					
Brut – assurance directe	R0110				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120				
Part des réassureurs	R0140				
<b>Net</b>	<b>R0200</b>				
<b>Primes acquises</b>					
Brut – assurance directe	R0210				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220				
Part des réassureurs	R0240				
<b>Net</b>	<b>R0300</b>				
<b>Charge des sinistres</b>					
Brut – assurance directe	R0310				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320				
Part des réassureurs	R0340				
<b>Net</b>	<b>R0400</b>				
<b>Variation des autres provisions techniques</b>					
Brut – assurance directe	R0410				
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420				
Part des réassureurs	R0440				
<b>Net</b>	<b>R0500</b>				
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>				

RP.42.03.01

Exigence minimale de marge - éléments constitutifs

		<b>Total</b>
		<b>C0030</b>
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	<b>R0010</b>	<b>440 758</b>
Exigence minimale de marge vie	R0011	440 758
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	<b>R0020</b>	<b>565 691</b>
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	310 848
Réserves non engag./Primes capital	R0040	103 205
<b>Report à nouveau après affectation</b>	<b>R0050</b>	<b>1 639</b>
<b>Emprunts fonds social complémen.</b>	<b>R0060</b>	<b>0</b>
<b>Actions propres</b>	<b>R0070</b>	<b>0</b>
<b>Frais d'acquisition non admis</b>	<b>R0080</b>	<b>0</b>
<b>Éléments incorporels au bilan</b>	<b>R0090</b>	<b>0</b>
<b>Total A</b>	<b>R0100</b>	<b>415 691</b>
<b>Titres ou emprunts subordonnés</b>	<b>R0110</b>	<b>0</b>
à durée indéterminée	R0120	150 000
à durée déterminée	R0130	0
<b>Cotisation R423-16 non utilisée</b>	<b>R0140</b>	<b>0</b>
<b>Total B</b>	<b>R0150</b>	<b>150 000</b>
<b>Fraction du capital non versé</b>	<b>R0160</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles</b>	<b>R0170</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles</b>	<b>R0180</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values latentes nettes admises sur IFT</b>	<b>R0190</b>	<b>0</b>
<b>Total C</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>

Fonds de garantie		Tiers exigence minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
Tiers de l'exigence minimale	R0210	146 919	3 700	146 919



# UNE FILIALE DE CNP ASSURANCES ET D'AG2R LA MONDIALE

## **DES DISPOSITIFS COLLECTIFS DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE POUR RENFORCER LA RETRAITE DE VOS SALARIÉS**

- Plan d'Epargne Retraite Entreprises (Article 83),
- Régimes à Prestations définies (Article 39),
- Assurance-vie collective (Article 82)
- Plan de retraite destiné aux salariés expatriés.

## **DES SOLUTIONS D'EXTERNALISATION POUR UNE GESTION EFFICACE DE VOS ENGAGEMENTS SOCIAUX ET UNE PLUS GRANDE PROTECTION DE VOS SALARIÉS**

- Indemnités de Fin de Carrière, Indemnités de licenciement, CET
- Régimes à Prestations définies (Article 39),
- Dispositifs de préretraite d'entreprise